

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue am Weier à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de remplacement d'un mur de soutènement. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Am Weier**
Début : **Vendredi 9 décembre 2022 à 18h00**
Fin : **Jeudi 22 décembre 2022 à 18h00**
Motif : Travaux de remplacement d'un mur de soutènement
Règlement : GRE-282-2022

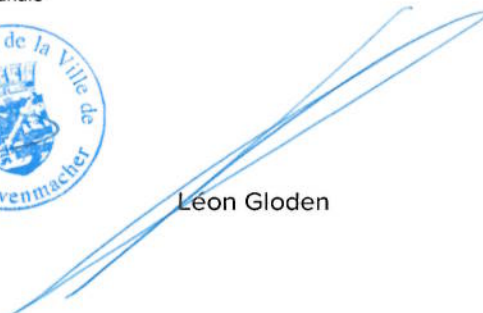
Grevenmacher, le 6 décembre 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden